



Capital social : 10.000.000 Dirhams Siège social : 22, Boulevard Moulay Youssef -
Casablanca

RC N° 22463 – I.F N°01020480 – TP N°35545267

RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

MARDI 11 JUIN 2024 A 10H

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes, approuve les états de synthèses arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net de **57 839 036,82 dirhams**.

Elle approuve également toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 672.056 actions représentant 67,20 % du capital social,
- 672.056 votes valablement exprimés dont 672.056 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes et le rapport du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve toutes les conventions qui y sont mentionnées.

Les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote. Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 611.165 actions représentant 61,12% du capital social,
- 611.165 votes valablement exprimés dont 611.165 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| • Bénéfice net comptable | 57 839 036,82 dirhams |
| • Report à nouveau antérieur | 48 015,96 dirhams |
| • Bénéfice distribuable | 57 887 052,78 dirhams |
| ○ Dividendes | 55 000 000,00 dirhams |
| Soit 55 dirhams par action | |
| ○ Le reliquat | 2 887 052,78 dirhams |
| A reporter à nouveau. | |

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 672.056 actions représentant 67,20 % du capital social,
- 672.056 votes valablement exprimés dont 672.056 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration et aux différents comités au titre de l'exercice 2024 à 600.000 dirhams et délègue au Président du Conseil tous les pouvoirs pour répartir ce montant entre les Administrateurs et les membres des différents comités.

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 672.056 actions représentant 67,20 % du capital social,
- 672.056 votes valablement exprimés dont 672.056 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration et aux Commissaires Aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 672.056 actions représentant 67,20 % du capital social,
- 672.056 votes valablement exprimés dont 672.056 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de désigner madame Sarah KERROUMI en tant qu'administrateur et ce pour la durée restante du mandat des administrateurs actuels qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 672.056 actions représentant 67,20 % du capital social,
- 672.056 votes valablement exprimés dont 672.056 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée, donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 672.056 actions représentant 67,20 % du capital social,
- 672.056 votes valablement exprimés dont 672.056 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.